

Ref : CA2025/17

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE RÈGLEMENTS PLURIANNUELS DE CONCOURS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 18 avril 2025 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),
Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023,*

Le quorum étant atteint,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve les règlements de concours suivants :

- Concours de l'UBM « Premiers feux - Concours des jeunes écritures - catégorie Écriture dramatique » ;
- Concours de l'UBM « Premiers feux - Concours des jeunes écritures - catégorie Album (BD/Illustration) » ;
- Concours de l'UBM « Premiers feux - Concours des jeunes écritures - catégorie Manifeste / pamphlet » ;
- Concours de l'UBM « Premiers feux - Concours des jeunes écritures - catégorie Scénario de court-métrage » (tels que définis en documents ci-joints).

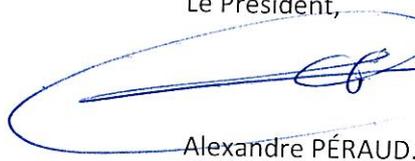
Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 avril 2025.

Membres présents	21
Membres représentés	13
Abstention (s)	1
Votants	33
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.



Publié le :

28 AVR. 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

28 AVR. 2025